



Un salon pour mobiliser le droit commun pour les QPV

LA DIFFICILE ESTIMATION DU « QUI FAIT QUOI » POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

On entend souvent que la politique de la ville est une politique additionnelle qui ne doit pas remplacer les « autres » politiques, qu'elle ne doit pas compenser les pertes de crédit ou les réorientations. La loi Lamy du 21 février 2014 fixe d'ailleurs ce principe de mobilisation prioritaire du droit commun pour que les politiques publiques ordinaires bénéficient pleinement aux habitants des quartiers. Cependant, malgré les évaluations intermédiaires et finales des différents contrats de ville qui se sont succédé depuis plus de 40 ans, il est encore difficile de connaître avec précision « le qui fait quoi » dans les quartiers d'habitat social.

La mobilisation du droit commun existe sur l'ensemble des enjeux mais sa traçabilité reste un défi majeur pour les acteurs de la politique de la ville, car cette lisibilité est rendue difficile en raison de multiples facteurs : les crédits ne sont pas toujours territorialisés ni étiquetés « quartiers prioritaires » et n'apparaissent pas explicitement comme tels ; chacun intervient avec ses propres outils, ce qui rend la vision globale complexe ; beaucoup d'actions touchent à la fois les quartiers prioritaires et d'autres territoires, ce qui complique l'estimation précise de la part réellement consacrée aux QPV, etc.

UN SALON POUR RENOUVELER LA MOBILISATION DES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

Dans le contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » du Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) signé en 2024, il est affirmé la volonté d'associer les partenaires signataires en dehors des instances de gouvernance et de pilotage, notamment de les rapprocher des porteurs de projets associatifs et des collectifs d'habitants. Pour cela, le choix a été fait d'organiser un salon destiné aux acteurs porteurs d'actions et d'initiatives.

En effet, chaque année, un séminaire réunissant les acteurs de la politique de la



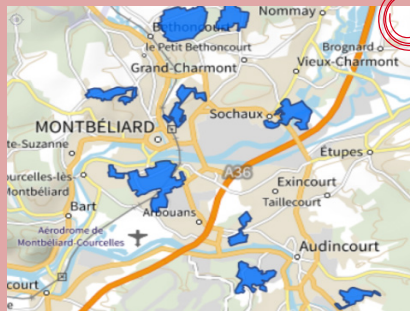
ZOOM



Pays de Montbéliard
9 QPV



22 536
Population municipale en
2024 vivant en QPV



CONTACT

Pays de Montbéliard
Agglomération
Service cohésion sociale
03 81 31 89 50



ville pour renforcer la coopération locale et accompagner les porteurs de projets intervenant dans les quartiers prioritaires est animé : c'est un rendez-vous devenu incontournable où se réunissent environ 150 participants. L'édition préparée à l'été 2025 s'inscrivait dans un contexte de préparation d'un futur appel à projets. Différents enjeux sont apparus :

- partager une vision commune des priorités territoriales ;
- identifier les ressources et dispositifs mobilisables par les porteurs de projets ;
- soutenir la maturation des projets (puisque les porteurs de projets affinent leurs démarches dans le temps et ont parfois besoin d'être accompagnés).

La préparation du séminaire s'est appuyée sur plusieurs séances de travail associant les services de PMA et de l'État. Les échanges ont conduit à structurer une journée sur le site local bien connu de l'Axone autour d'une problématique centrale : comment mobiliser les politiques et moyens de droit commun au bénéfice des quartiers prioritaires et de leurs porteurs de projets ?

La journée alternait différents temps :

- la première partie visait à partager l'actualité du contrat de ville, les financements mobilisés, les perspectives et les évolutions réglementaires. Elle offrait également un espace d'échanges directs avec les porteurs de projets sous forme de questions-réponses. Il a notamment été proposé d'identifier le droit mobilisable à partir d'un problème très concret dans un quartier fictif (des déchets générés par une présence de groupes en pied d'immeuble) ;
- un buffet a permis de prolonger les discussions informelles et de créer des liens entre participants issus de sphères professionnelles variées ;
- la seconde partie de la journée reposait sur un format forum, organisé en îlots thématiques réunissant institutions, opérateurs et porteurs de projets. Ce dispositif favorisait les échanges individualisés, l'orientation vers les dispositifs pertinents et la compréhension des modalités d'intervention des partenaires. Chaque porteur de projet a pu disposer d'informations concrètes sur les modalités d'intervention des politiques publiques.

Quelques mois après la tenue d'une telle séquence, les signataires évoquent un effet de sollicitation immédiat (certains ont même été « débordés » par les prises de contact des porteurs de projets du territoire...) et les associations évoquent un moment indispensable à quelques semaines des demandes de financement de leurs actions.

ET SI C'ÉTAIT À REFAIRE ?

Si la mise en place d'un salon de la mobilisation du droit commun repose sur une démarche projet classique, plusieurs points de vigilance et d'investissement peuvent être identifiés :

- associer plus fortement les signataires (droit commun) en amont pour construire le format (certains ont découvert le déroulé de la journée un peu tardivement) ;
- diffuser un questionnaire préalable pour identifier les besoins des participants ;
- adapter la configuration des espaces pour favoriser l'interaction (un lieu pas trop bruyant et des distances de discrétion entre groupes) ;
- maintenir un format hybride combinant plénière et forum, soigner la scénographie.



POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouver l'ensemble des fiches expériences sur notre site Internet : <https://ressources-ville.org/nos-productions/>

